

# Mise en place d'une assemblée citoyenne avec la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Les élus communautaires du territoire de Cergy-Pontoise ont fait de la participation citoyenne un des piliers du nouveau mandat. Depuis deux ans, l'agglomération s'est ainsi engagée dans une démarche de participation citoyenne auprès des Cergy-pontains, prenant la forme de réunions publiques, de débats mensuels autour de la transition écologique ou de consultations sur l'élaboration de grands projets, comme le plan alimentaire territorial..

Dans ce cadre, deux nouvelles instances participatives vont bientôt voir le jour : le conseil de développement ainsi que l'assemblée citoyenne.



## LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Cette instance indépendante, composée de 35 personnes impliquée dans la vie du territoire (entrepreneurs, associatifs et institutionnels), a pour vocation à contribuer, dans l'intérêt général, aux politiques publiques de l'agglomération. Le conseil de développement sera notamment consulté sur le projet de territoire et sur le programme local de l'habitat (PLH). La première réunion concernant ce conseil se tiendra cet automne

## L'ASSEMBLÉE CITOYENNE

Instance permanente de débat et de concertation, l'assemblée citoyenne constitue un organe participatif et consultatif placé aux côtés des 69 conseillers communautaires. Cette initiative doit permettre à des habitants des 13 communes qui composent l'agglomération, d'imaginer et de produire collectivement des avis ainsi que des propositions au Conseil communautaire sur les politiques publiques intercommunales. Cette instance pourra être saisie par le président de la communauté d'agglomération ou s'auto-saisir sur des sujets relevant des compétences de l'agglomération. Les avis et propositions de l'assemblée citoyenne seront remis au président de l'agglomération qui en assurera la communication auprès du conseil d'agglomération et tiendra informée l'Assemblée citoyenne des suites réservées à ses avis et propositions. Les 69 membres de l'assemblée, majeur.e.s et habitant l'une des 13 communes de l'agglomération, seront recruté.e.s à la rentrée, sur la base d'un tirage au sort.

Liens utiles

[Participation à l'assemblée citoyenne](#)